

Procès-verbal de la Séance du 8 mars 2018
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 1er mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, se sont réunis, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, René CHAPPE,
Serge ARTHAUD-BERTHET, Christian FLANDINET, Florence FACQ, Joël GROS, Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Stéphanie MACHENAUD, Gérard VIAL-DAVID

Avaient donné pouvoir

Florent SALVI à Philippe JEAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Vote du compte administratif 2017 du Budget Principal

Rapporteur : Philippe JEAN

Après en avoir délibéré, le compte administratif du budget principal 2017 est voté à l'unanimité par les membres présents, comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		12 368,69		0		
Opération de l'exercice	95 086,48	142 315,35	146 685,46	251 899,12		
TOTAUX	95 086,48	154 684,04	146 685,46	251 899,12		
Résultats de clôture		59 597,56		105 213,66		164 811,22
Restes à réaliser		0				0
TOTAUX CUMULES		59 597,56		105 213,66		164 811,22
Résultats BEA 2017		48 164,91		11 246,13		59 411,04
CUMULES BEA + BP		107 762,47		116 459,79		224 222,26

POUR 8

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Vote du compte de gestion 2017 du budget Principal

Rapporteur : Philippe JEAN

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres représentés et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion 2017 du budget principal, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appellent aucune observation.

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°3

OBJET : Affectation des résultats 2017 du budget principal

Rapporteur : Philippe JEAN

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 116 459,79 €
- Un excédent d'investissement de 107 762,47 €

Décide de reporter 11 246 € en recettes de fonctionnement au BP 2017
de reporter 105 213,79 € en recettes investissement au BP 2017
et d'affecter 107 762,47 € en investissement au BP 2017

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°4

OBJET : Vote des taxes 2018

Rapporteur : Philippe JEAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les taux de la façon suivante :

	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	12,15 %	12,30 %	12,40 %
Foncier Bâti	23,45 %	23,70 %	23,90 %
Foncier non Bâti	60,85 €	61,50 %	62,10 %

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°5

OBJET : Vote du budget primitif 2018 du budget principal

Rapporteur : Philippe JEAN

Après en avoir délibéré, le budget primitif principal 2018 adopté à l'unanimité des membres représentés comme suit :

Equilibré en recettes et en dépenses :

- Pour le fonctionnement à 219 404 €

(dont 105 213,79 € de virement à la section d'investissement)

- Pour l'investissement à 288 734 €

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°6

OBJET : Vote des subventions

Rapporteur : Philippe JEAN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres représentés, d'attribuer les subventions suivantes :

• APE Revel	500 €
• AMSID	400 €
• Comice agricole du Balcon de Belledonne	300 €
• Comité des Fêtes de Saint-Jean-le-Vieux	400 €
• Comité des Fêtes de Saint-Jean-le-Vieux (aide feu d'artifice)	600 €
• Ecole Maternelle de Revel	172 €
• École Élémentaire de Revel	328 €
• Etudes dirigées collège de Domène	60 €
• Souvenir français	50 €
• Syndicat agricole de Saint-Jean-le-Vieux	60 €
• Téléalarme	50 €
• Association Locomotive	30 €
• Le Perlet, Club Séniors	100 €
• Ca Joue à St Jean	200 €
• Jeunes sapeurs pompiers de Belledonne	50 €
• ADMR	465 €

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Site Internet

Le nouveau site internet est en cours d'élaboration. Le basculement de l'ancien au nouveau site se fera automatiquement lorsque le nouveau site sera prêt.

Information n°2

OBJET : Prochains conseils municipaux

Mardi 24 avril à 19h30

Jeudi 31 mai à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h15

A Saint-Jean-Le-Vieux, le 8 mars 2018

Brigitte VIALETTE

Secrétaire de Séance

Shialotte

